

17 décembre 2025

Île des Pins Inauguration du sentier de Kuto



Sonia Backès, présidente de l'assemblée de la province Sud représentée par Gil Brial, son 2^e vice-président, a le plaisir de vous convier à l'inauguration du sentier de Kuto – Kö xamè Vuto :

**vendredi 19 décembre 2025 à 9h30
à la tribu de Comagna
(Île des Pins)**

Fruit d'un travail de coopération avec la tribu de Comagna depuis 2023, la province Sud inaugure ce vendredi le sentier de Kuto afin d'aménager et de valoriser les patrimoines de l'Île des Pins. La collectivité a travaillé avec la tribu pour toutes les phases du projet :

- en phase études : en définissant ensemble le tracé, en choisissant le patrimoine à valoriser, en adaptant le marché de travaux pour que la tribu puisse y répondre, conformément à la délibération n° 424 encadrant la commande publique ;
- en phase travaux : en accompagnant les jeunes de la tribu tout au long du chantier, en ayant une réunion mensuelle avec la tribu (suivi des travaux, collecte du patrimoine...), en rédigeant avec la tribu la charte de bonnes pratiques pour le sentier.

Le sentier pédestre de Kuto longe le bord des falaises et offre des panoramas spectaculaires sur l'océan. Le parcours qui suit l'ancien chemin de ronde de l'ancien territoire militaire de l'Île des Pins, traverse des sites de vestiges historiques du bagne notamment l'escalier des officiers, la poudrière, un casernement. Le sentier permet d'observer les superbes paysages du littoral entre mer et forêt, créant une véritable connexion entre le passé et le présent.

Ce sentier de randonnée est le second de la province Sud à avoir une identité visuelle qui lui est propre. L'ensemble des panneaux a été sculpté avec des motifs relatifs au site et les poteaux de balisage du sentier également sculptés évoquent le patrimoine lié à la presqu'île de Kuto.

Caractéristiques du sentier :

- une petite boucle de 2,3 km / 0h45 mn ;
- une grande boucle de 2,7 km / 1h ;
- dénivelé : 20 m ;
- difficulté : facile.

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74.

